



16, Place de la Mairie

E-mail : mairie@alix-village.fr

PROTOCOLE SANITAIRE SALLE DES ASSOCIATIONS

(Salle sous la Mairie)

Capacité d'accueil limitée à 20 personnes maximum

L'accueil du public dans la salle des associations est possible dans les conditions suivantes en fonction du planning de réservation, de l'évolution de la situation sanitaire et l'accord de la Mairie :

- **Lavage des mains à chaque entrée** dans la salle (savon ou gel hydro-alcoolique*).
- **Les personnes accueillies ont chacune une place assise.**
- Une **distance minimale d'un siège est laissée entre les sièges occupés** par chaque personne ou chaque groupe venant du même foyer (limité à 10 personnes).
- **Lorsqu'il n'est pas possible d'être assis**, il est demandé de respecter une distance d'au moins **1 mètre entre chaque personne.**
- **Le port du masque est obligatoire** à partir de 11 ans, mais nous le recommandons fortement à partir de 8 ans, ainsi que le respect des gestes barrières.
- Les buvettes et les verres de l'amitié sont autorisés seulement à l'extérieur (prendre en compte la déclaration en préfecture au-delà de 10 personnes).

Le virus circulant toujours, nous vous demandons qu'il n'y ait :

- **ni embrassade,**
- **ni serrage de mains,**

Le non-respect des règles sanitaires entrainera l'exclusion de la salle des associations.

Après chaque utilisation de cette salle, **l'utilisateur devra désinfecter**, les chaises, les tables et le matériel utilisés, les poignées de portes ainsi que le bar à l'aide d'un virucide en spray* mis à disposition.

Fait à Alix, le 14 septembre 2020

Le Maire, Pascal Lebrun



* Le gel hydro-alcoolique et le virucide en spray seront mis à disposition lors de la remise des clés.